## REVUE INTERNATIONALE DU PATRIMOINE



© Legitech

## **Titre**

Revue internationale du patrimoine

## Auteur(s)

Rédactrice en chef : Sabrina Scarnà

#### **Date**

N°1, décembre 2018

## **Éditeur(s)**

Legitech (Luxembourg)

## **Support**

**Papier** 

Base de données en ligne

### **Autre format**

- Disponible (sur abonnement) en version électronique sur Cairn (Droit & Administration) depuis le n°1, 2018
- Disponible (sur abonnement) en version électronique sur LexNow
- Disponible (sur abonnement) en version électronique sur <u>StradaLex Belgique</u>, à partir du n° 2020/4, mars 2020

## Type de document

## Périodicité

3 numéros par an

### Source du droit

Doctrine

## Domaines du droit

Droit civil et organisation judiciaire Droit fiscal Droit international privé Droit belge Droit luxembourgeois

### Contenu

La Revue internationale du patrimoine traite de l'ensemble du droit patrimonial, civil et fiscal, dans une perspective comparatiste : Belgique, France, Luxembourg.

Pour certaines thématiques, des auteurs d'autre pays européens contribuent à élargir ce regard comparatiste : Espagne, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suisse.

Le n°1 paru en 2018 est disponible librement sur Cairn.

# Type de classement

Méthodique

Une partie unique de Doctrine

Les numéros thématiques incluent, en plus :

- Une rubrique Actualités, couvrant les informations essentielles des mois écoulées.
- Des modèles commentées

## Clefs d'utilisation

Sommaire au verso

### **Notes**

Cette revue est suivie par Mir@bel:

https://reseau-mirabel.info/revue/20747/Revue-internationale-du-patrimoine-RIP

### Liens

Lien Sudoc Revue internationale du patrimoine

Site web de l'éditeur Legitech

Fiche réalisée par : Géraldine HUYGHE (SCD Université de Lille), le 18/03/2023

Mise à jour : Géraldine HUYGHE (SCD Université de Lille), le 28/05/2025

#### Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative



#### Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

#### selon les conditions suivantes :

#### Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.